DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260515-2026_05_03-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

# SÉANCE DU 6 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 procurations

Date de convocation : 16/03/2026

Présents : LUCAS Géraldine, DESPORTES Fabien, LABOURDE Charline, HERVIAUX Hubert, CRESPEL Christine, DESPORTES Patrick, MASSARD Gilles, HEURLIN Christelle, MARIE Nicolas, REVAULT Alexandra, GUESSANT Sylvain, GUENROC Hélène, BOUESNARD Vincent.

Absents : CORTESERO Anne-Marie (donne procuration à LUCAS Géraldine), PIEL Constance (donne procuration à LABOURDE Charline).

Secrétaire de séance : MASSARD Gilles.

## *Demande de temps partiel agent (2026-05-03)*

L'agent titulaire du service technique a demandé à faire valoir son droit de travail à temps partiel à 80% suite à la naissance de sa fille à compter du 1er juin ou 1er juillet 2026 pendant la durée d'un an renouvelable tacitement (selon emploi saisonnier).
Pour rappel, ce temps de travail à temps partiel peut être accordé de la naissance aux 3 ans de l'enfant sous réserve des nécessités de service, temps partiel de 50 %, 60% ,70 % ou 80 %, de minimum 6 mois à 1 an renouvelable tacitement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote**
**Pour : 15**
**Contre :**
**Abstention :**

Valide la demande de l'agent du service technique pour un temps partiel à 80 % pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Gilles MASSARD

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR